

# FR

# ONTAILLLES

## EDITO

L'actualité de ce dernier trimestre 2005 a été très rebondissante en faits divers. Le malaise social est général et se propage tant dans les villes que dans nos villages. L'afflux des populations urbaines vers nos charmantes campagnes a parfois été le déclencheur de besoins nouveaux.

Pourquoi ces personnes ne retrouvent-elles pas tous les avantages dont elles disposaient dans leur ancienne vie? Elles ont fait le choix de vivre dans le monde rural, mais elles exigent les services du monde urbain. Pour les responsables des foyers et les acteurs des collectivités locales, ce phénomène devient un véritable casse-tête.

Ces populations doivent enfin comprendre que le monde rural ne dispose pas toujours des moyens financiers lui permettant d'offrir les mêmes services que les centres urbains. De plus, les bonnes volontés deviennent des denrées rares de nos jours.

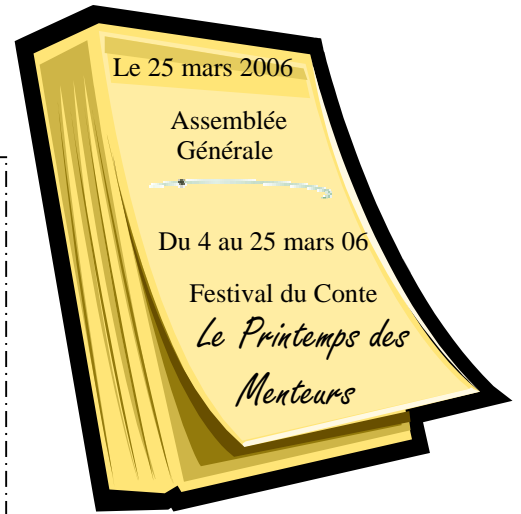
L'éducation populaire, que nos mouvements défendent, est souvent mise à mal par les politiques et les consommateurs que nous côtoyons tous les jours. Le bénévole dirigeant d'un foyer doit aujourd'hui défendre ses convictions face à des collectivités mettant peu de moyens financiers à sa disposition.

Pourtant, il est apparu comme une réalité du terrain, que les associations ont une très grande importance dans la gestion quotidienne des problèmes rencontrés par les jeunes. Ce constat est également le souci du Conseil Général qui souhaite mettre en place sur 2006/2007 des assises de la jeunesse.

Notre Fédération, et vous-mêmes, Foyers Ruraux, ferons en sorte que nous soyons des acteurs présents et efficaces lors de ces rassemblements.

En attendant, les fêtes de fin d'année doivent être le moment privilégié de rencontres entre familles ou entre amis.

Philippe DELANNOY



## SOMMAIRE

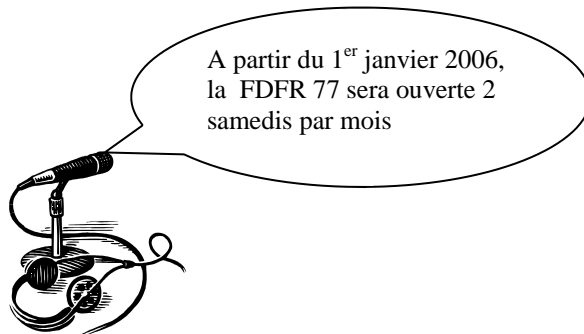
- P 1 : Editorial
- P 2 : L'Assemblée Générale et le Festival du Conte
- P 3: Ca peut servir...
- P 4 : Vie fédérale L'abécédaire
- Connaissez-vous le 77?
- P 5 & 6 : Rubrique « Jeunes »

MEILLEURS VŒUX POUR 2006



Janvier 2006

N°34



" La vie ressemble à un conte ; ce qui importe, ce n'est pas sa longueur, mais sa valeur. "

Sénèque

## L'Assemblée Générale

Comme l'a annoncé le Foyer Rural de Tousson lors de notre dernière A.G., celui-ci remet en jeu le trophée du foyer le plus dynamique qu'il a reçu le 5 mars 2005, trophée reçu plusieurs fois depuis sa création.

TOUTES NOS FELICITATIONS!

L'Assemblée Générale 2006 se déroulera à Nangis, le 25 mars, le Foyer Rural de Tousson ne souhaitant pas recevoir à nouveau cette manifestation.

Le trophée du foyer rural le plus dynamique de 2005 est ouvert à tous les foyers qui veulent concourir. Le principe de ce concours est simple : différents foyers présentent leurs activités diverses et variées à travers des photos, des affiches, des réalisations de certaines de leurs sections. Les participants à l'Assemblée Générale votent pour le foyer de leur choix et après dépouillement des votes, un foyer est élu le plus dynamique de l'année.

Ce foyer reçoit alors la prochaine assemblée, l'année suivante. Pour ce faire, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine-et-Marne lui alloue la somme de 800 € maximum, sur présentation de factures, pour assurer le café du matin, l'apéro, le repas, le trophée ainsi que la décoration. C'est l'occasion pour ce foyer de faire découvrir son village, ses bénévoles, ses adhérents ainsi que les locaux qui les reçoivent tout au long de l'année.

Pour l'Assemblée Générale qui se déroulera en 2006, un concours destiné aux jeunes de 6 à 15 ans sera organisé, il aura comme thème « conte de mon village », le 25 mars étant la clôture du festival du conte « *Le printemps des menteurs* ».

### « *Le printemps des menteurs* »

En 2004, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine et Marne créait le festival du contes, « *Le printemps des menteurs* ». Depuis, cette manifestation a évolué, le nombre de foyers participants a doublé et le nombre de spectateurs est en augmentation, ce qui représente pour nous une certaine satisfaction.

Avec le développement du festival, la FDFR 77 a mis en place une charte de qualité pour assurer à cette manifestation un certain label. Ce document a été présenté aux foyers participants et aux administrateurs, au mois de décembre 2005. Il a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme par l'ensemble des présents, par sa qualité professionnelle et technique.

Une convention a été mise en place avec les foyers participants pour permettre une meilleure gestion de l'ensemble du Festival.

Ce festival allie conteurs amateurs et professionnels, mais toutes les contées sont de qualité. De plus, ce festival se déroule dans les villages à proximité. La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine et Marne gère l'ensemble du festival ( les conteurs, le planning, la communication ) et vous propose des « spectacles » clé en main que vous pouvez adresser à un public jeune ou familial et aussi aux scolaires.

Les foyers qui souhaiteraient participer à l'édition 2007 du festival " le printemps des menteurs " pourront se faire connaître au cours de cette année, auprès de la FDFR 77.

Pour plus de renseignements, contactez-nous.



**Vos STATUTS commencent à dater,  
pensez à les réviser....**

Nous avons des modèles à vous proposer.

Directeur de la publication : C. BLAIN  
A participé à ce numéro : Toute l'équipe  
Adresse : 18, rue Pasteur 77370 Nangis

Rédactrice en chef : O. Delannoy  
Titre : Frontailles  
ISSN : 1299-3700

# LE CONTROLE URSSAF

Le système français de cotisations sociales est un système déclaratif.

Chaque employeur doit donc remplir certaines obligations :

**Immatriculation de la personne morale auprès de l'Urssaf dont il dépend ;**

**Immatriculation des nouveaux salariés**

(Déclaration Unique d'Embauche à envoyer avant le début du contrat)

**Paiement de l'ensemble des cotisations aux organismes de recouvrement dans les délais prévus par les textes législatifs et réglementaires.**

Le contrôle URSSAF permet de vérifier que toutes ces obligations ont bien été respectées. Lors d'un contrôle URSSAF, l'employeur doit réunir un certain nombre de **documents obligatoires** à présenter à l'inspecteur lors de sa venue :

Le contrôle URSSAF porte obligatoirement sur les 3 dernières années civiles (délai de prescription).

## DOCUMENTS JURIDIQUES :

- extraits d'immatriculation au Registre du Commerce et/ou au Répertoire des Métiers,
- les registres des assemblées générales et rapports des commissaires aux comptes,

## DOCUMENTS COMPTABLES :

- les livres de comptabilité générale (grand-livre, journaux, annexes)
- les pièces justificatives (factures, ordres de mission) surtout pour ce qui concerne les dépenses de personnel (remboursement de frais kilométriques, tickets restaurant, cadeaux),

## ELEMENTS DE DECLARATIONS :

- Le double des déclarations nominatives annuelles de salaires et tableaux récapitulatifs des cotisations,
- Les DADS 2 (si honoraires versés),
- Le double des bordereaux mensuels ou trimestriels de versement des cotisations URSSAF,
- Les notifications des taux d'accident du travail,
- Les états liés à la réduction des cotisations (allègements, bases forfaitaires, réduction du temps de travail).

## ELEMENTS DE PAIE :

- Les doubles des bulletins de salaires,
- Le registre unique du personnel (registre récapitulatif des entrées et sorties du personnel),
- Les livres de paie.

## EXONERATION DES CHARGES SOCIALES :

- La liste des salariés concernés par une mesure d'exonération ainsi que les justificatifs afférents :

*Agrément Education Populaire ou agrément Sport pour l'application des bases forfaitaires,*

*Le double des contrats particuliers donnant lieu à versement de l'Etat et/ou exonération partielle ou totale des cotisations.*

## ATTENTION :

Les inspecteurs sont particulièrement attentifs à toutes les dépenses annexes comme par exemple les remboursements de frais. Tout doit être justifié par une pièce comptable et la dépense doit être engagée dans l'intérêt de l'association. Le remboursement des frais kilométriques doit se baser soit sur le barème fiscal en vigueur ou sur le barème décidé lors de l'Assemblée Générale.

À l'issue du contrôle, l'employeur qui reçoit le document dans lequel l'inspecteur lui fait part de ses observations et du montant des redressements envisagés dispose d'un délai de 30 jours pour répondre, s'il le souhaite, à l'Urssaf par lettre recommandée avec AR.

Passé ce délai, l'Urssaf « invite » (par une mise en demeure) le cotisant à régulariser sa situation (si redressement) dans un délai d'un mois.

Dès réception de la mise en demeure, l'employeur peut :

- payer les cotisations et les majorations de retard réclamées
- payer les cotisations et demander la remise des majorations de retard
- demander des délais de paiement
- contester la mise en demeure devant la commission de recours amiable.



## RAPPEL FEDERAL

### BAFA

Session de formation générale

du 5 au 12 février  
du 8 au 15 avril

coût 440 €

Session d'approfondissement



du 13 au 18 février  
« papier et carton »

du 10 au 15 avril  
« chants et jeux »

coût 425 €



### Connaissez-vous votre Département?

Historiquement

Pendant la période gauloise, le territoire du département de Seine-et-Marne fut habité par plusieurs peuples : les *Vadicasses*, dans la partie la plus septentrionale ; les *Meldi* et les *Senones*, qui y avaient une de leurs villes les plus importantes, *Melodunum* (Melun). Peu hostiles à la domination romaine, qui pesait moins lourdement sur eux que sur les peuplades des frontières méridionale et orientale, ces peuples se soulevèrent cependant en l'an 52 et prirent part à l'insurrection générale des Gaules sous Vercingétorix.

Labiénius, avant de combattre dans les marais de la Bièvre, au midi de l'île de *Lutèce*, les *Senones* unis aux *Parisii* et aux *Aulerques*, s'empara de *Melodunum*, située dans une petite île de la Seine, malgré la précaution que les habitants avaient prise de couper les ponts. Les Romains, en s'établissant dans ce pays, alors compris dans la quatrième Lyonnaise, y portèrent leur civilisation.

## LES ASSOC DE A à Z\*

Aujourd'hui

Le Ministère de la **Jeunesse et Sports**

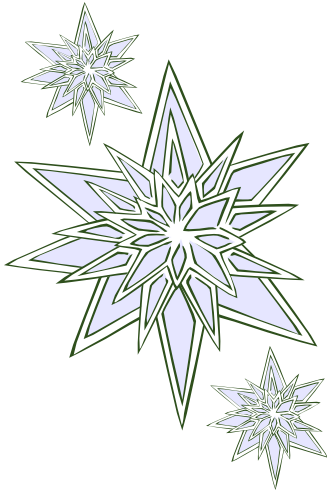
La décentralisation a dépossédé le ministère de la Jeunesse et des Sports de la plupart de ses attributions (sauf le sport) surtout depuis la régionalisation des crédits de formation. Que lui reste-t-il au niveau central ? Tenter d'intégrer à son profit les politiques nationales décidées en dehors de lui dans le domaine de l'insertion des jeunes notamment et faire des diplômes nationaux.

Depuis les années quatre-vingt, Jeunesse et Sports est pris dans la tourmente de l'insertion sociale et ce sera le niveau IV: le BEATEP, puis le niveau V : le BAPAAT. Cela, moins pour répondre à des besoins supposés de l'animation que pour tenter d'apporter son concours au problème de l'emploi. Les dépliants distribués par le ministère attestent de cette volonté de participer à la lutte contre le chômage en annonçant : « les directions régionales et départementales de la Jeunesse et des Sports sont en contact permanent avec des employeurs potentiels. Ce sont elles qui peuvent vous orienter vers la formation qui vous aidera à trouver un emploi. Elles sont disponibles pour vous conseiller et vous orienter en fonction de votre projet professionnel. N'hésitez pas à les appeler, à leur écrire ou à vous déplacer. Dans chacune d'entre elles, vous trouverez un conseiller qui vous informera et vous donnera les dossiers d'inscription sur les formations de votre choix. »

le projet d'animation a été porté dès le départ par des associations très anciennes qui avaient jusque-là un projet, celui de l'éducation populaire. Comme celles-ci étaient placées sous la tutelle administrative de Jeunesse et Sports, c'est ce département ministériel qui va devenir le ministère de tutelle de cette nouvelle profession.

Quand on recherche des homologues au ministère de la Jeunesse et des Sports dans d'autres pays, on ne trouve pas; la difficulté est la même pour trouver des homologues aux animateurs français. Ce qui ne serait pas grave si la visibilité du champs d'attribution de ce département ministériel était possible. Même pour les Français, les politiques notamment cette visibilité, hormis le sport, n'existe pas. Combien de nouveaux candidats au poste de ministre savent que les mouvements d'éducation populaire ou que le socio-culturel sous sa tutelle? Dans le meilleur des cas, ils le découvrent quelques mois après leur arrivée au ministère. Quant à la tradition culturelle des premiers temps de ce ministère, symbolisée par les instructeurs spécialisés, personne n'est pas là pour la leur rappeler.

# Rubriques "Jeunes"



## Le premier jour de l'an

Les sept jours frappent à la porte.

Chacun d'eux vous dit: Lève-toi!

Soufflant le chaud, soufflant le froid,

Soufflant des temps de toutes sortes,

Quatre saisons et leur escorte

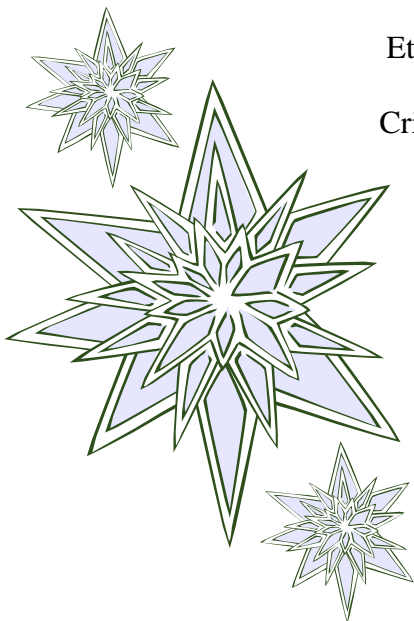
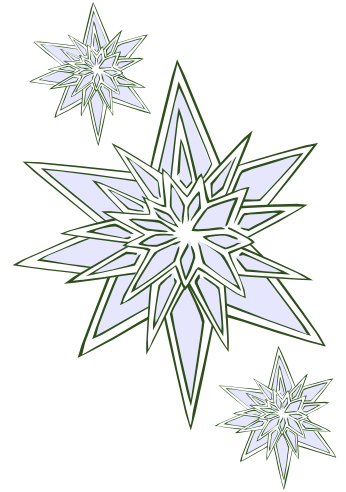
Se partagent les douze mois.

Au bout de l'an, le vieux portier

Ouvre toute grande la porte

Et d'une voix beaucoup plus forte

Crie à tous vents: Premier Janvier!



Pierre Ménanteau



## Les expos dans nos campagnes La culture dans les foyers

Du 21 au 25 novembre, dans la salle de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux, petits et grands ont découvert ou redécouvert les fables de La Fontaine.

Au travers de cette exposition, nous allons à la rencontre de Jean de la Fontaine, de sa vie, de son œuvre et nous comprenons un peu mieux pourquoi il a écrit des fables.

Si comme nos parents et grands parents, nous les avons apprises sur les bancs de l'école, nous avons pu constater que les nouvelles générations en apprennent toujours.

Nous avons vu défiler des classes entières accompagnées de leurs professeurs qui posaient bon nombre de questions et portaient beaucoup d'intérêt aux représentations en trois dimensions.

Cette exposition vous intéresse, vous pouvez en faire profiter votre commune par le biais de votre foyer.

Elle se compose de panneaux, de livres, d'illustrations de fables, de représentations.



Une seconde exposition est également à votre disposition sur « L'Ours », elle se compose de panneaux, photos, livres et objets représentant les ours sous différentes formes.

La Fédération peut vous les mettre à disposition pour 80 euros.

